



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrôle

Question écrite n° 25501

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'automédication et les pratiques du grand public à la recherche d'informations en matière de santé sur le web. Les Français seraient de plus en plus nombreux à utiliser Internet comme source d'informations pour leur santé et celle de leurs proches. Plus de 30 % des Français consulteraient plus ou moins régulièrement des sites sur Internet pour y trouver des informations relatives à leur santé. Étant en position de questionner davantage, de comparer entre ce qui lui est dit et les informations qu'il a pu trouver sur Internet, le patient devient acteur de son parcours de soins à la condition suspensive que celui-ci puisse trouver une information médicale rigoureuse et tangible. Aussi, il lui serait agréable de connaître les actions qui seraient envisageables afin d'apporter un véritable cadre de vigilance et une série de recommandations à destination des usagers en les incitant entre autres choses à se méfier des forums sans modérateur où peuvent circuler les informations les plus fantaisistes.

Texte de la réponse

La recherche d'informations médicales par le grand public se développe à partir de sites internet non contrôlés quant à la qualité de leur contenu. Les conséquences, en matière d'automédication notamment, pourraient être préjudiciables à la santé des participants aux différents forums qui se sont multipliés dans ce domaine. Dans la loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie, le Gouvernement a confié à la Haute Autorité de santé (HAS) la mission d'élaborer une procédure de certification des sites informatiques dédiés à la santé. La HAS a mis en place une démarche respectant une déontologie basée sur le label dit d'information médicale de confiance « HON » (Health On the Net Foundation). Ce type de label, reconnu internationalement, exige le respect de certains critères liés à la présentation du site et à l'information qu'il diffuse ou qu'il reçoit (confidentialité des informations personnelles, origine et datation des informations fournies, qualification des rédacteurs, origine des fonds, contrôle de la politique publicitaire et éditoriale). Les forums entrent dans le périmètre de ce système d'évaluation des sites. Cette démarche de certification est promue par la HAS depuis novembre 2007. La HAS met par ailleurs en ligne sur son site depuis mars 2008 une liste des sites internet certifiés. Deux guides visant à mieux informer les citoyens sur la recherche d'information médicale sur internet y sont également diffusés.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25501

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2008, page 5038

Réponse publiée le : 2 septembre 2008, page 7651